

LES PRATIQUES DE RESTAURATION DES JARDINS HISTORIQUES AUJOURD'HUI. QUELLE PLACE POUR LA CREATION CONTEMPORAINE ?

Mon travail de thèse est centré autour des pratiques de restauration des jardins en France depuis les années 1980 et étudie notamment la manière dont on adapte la doctrine¹ au travail de terrain. Dans ce cadre, je m'intéresse particulièrement à la place de la création contemporaine - et donc du projet - dans le processus de conservation.

En effet, les débats internationaux autour de la restauration des jardins sont assez récents et n'ont fait l'objet de colloques et de publication que depuis les années 1970. La doctrine en la matière, la Charte de Florence, n'a été rédigée et adoptée qu'en 1984. Pourtant, elle marque une étape essentielle dans la reconnaissance des jardins historiques en tant que patrimoine à part entière.

Le texte pose des jalons pour la restauration de ce patrimoine d'un genre nouveau, un patrimoine vivant en perpétuelle transformation. Pourtant, s'il a été le moteur d'un grand nombre d'interventions après son adoption, il s'avère qu'il apparaît depuis quelques années comme dépassé ne prenant pas suffisamment position entre la restauration à l'identique, alors très pratiquée, et la restauration « contemporaine » identifiable telle qu'elle est alors prônée par la Charte de Venise pour l'architecture.

Plus encore que l'architecture, le jardin est un patrimoine compliqué à restaurer. Il est sans cesse réaménagé selon les modes, les nouveaux végétaux découverts, et change constamment de forme. Difficile aujourd'hui de savoir quel état on doit retrouver et privilégier. C'est pourquoi, à la fin du XXe siècle, un courant dit « progressiste² » émerge, et propose de restaurer les jardins comme il a toujours été fait : en les remettant au goût du jour et en leur permettant ainsi de poursuivre leur dynamique historique.

Pourtant, aujourd'hui encore, ce type de restauration reste rare, au profit de pratiques qu'on maîtrise davantage et qui ne demandent pas de projet de création, privilégiant plutôt la conservation d'un état connu du jardin.

Mon travail cherche donc à identifier et comprendre les différentes pratiques de restauration des jardins historiques en France aujourd'hui, et à les confronter aux doctrines. Outre la question de la place de la création dans le processus de restauration, il cherche également à poser la question du décalage entre les visions des architectes et celles des paysagistes en la matière, celle des nouveaux usages des jardins et des normes qui s'y rapportent. La question de la durabilité des interventions et de la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes est également au cœur du sujet, étant donné les nouvelles législations en la matière.

¹La *Charte de Florence*, ICOMOS, 1982

² Selon les termes de Carmen Anon Feliu lors du colloque de Barbirey-sur-Ouche en 2003.